heur. Le prisonnier aura un anneau à chaque pied et, s'il plaît au bourgeois qui l'a fait emprisonner, un gardien avec lequel il sera enchaîné, mais le gardien n'aura qu'un seul anneau. Le jour il pourra sortir dès la levée du soleil, à condition d'être rentré lorsque sonnera le couvre-feu à Saint-Pierre. Dans les villes bâties en bois, et c'était le cas de Lille au Moyen-Age, pour éviter des incendies terribles, il était interdit de faire du feu la nuit. Tous les soirs on sonnait pour éteindre les feux ; cet usage s'est même perpétué quand les maisons ont été construites en dur, et les anciens d'entre nous se souviennent d'avoir entendu sonner au Beffroi de Lille la cloche de dix heures pour éteindre les feux et fermer les estaminets.

Si le prisonnier a femme ou ami à qui il veut parler, il y est autorisé, mais le bourgeois qui a obtenu son emprisonnement a le droit d'être présent à l'entretien.

Suivant la loi de la Ville, conforme en cela à l'ancien précepte : « œil pour œil, dent pour dent », le meurtre est puni de la peine de mort « mort pour mort », la perte d'un membre entraîne la perte du même membre. L'assassin a la tête tranchée sur un échafaud dressé sur la place publique.

Partout ailleurs les biens du condamné étaient confisqués. Roisin enregistre ici un des plus beaux privilèges de la commune, qui a fait l'objet d'une étude des plus intéressantes de notre ancien Président, Jules Houdoy : c'est que nul ne peut perdre à la fois son corps et ses biens « nul ne peut fourfaire le bien avec le corps ».

Celui qui a commis un homicide dans la limite de l'échevinage peut être arrêté par le seigneur, mais pour former sa plainte le seigneur doit se présenter, si l'inculpé se cache, « au cange », c'est-à-dire sur le grand marché près de la fontaine au change et là publiquement, demander aux échevins de l'ajourner. Il est fait droit à cette requête et de trois jours en trois jours, par trois fois, l'inculpé est ajourné. Si l'inculpé fait défaut, les échevins prononcent la sentence. S'il s'est présenté et qu'il est reconnu coupable, il est conduit à l'échafaud et là, à haute voix, on demande si quelque parent du mort est présent et s'il « voelle le tieste coper », s'il veut trancher la tête du coupable. S'il est répondu affirmativement, le parent procède à l'exécution ; en cas contraire le bourreau remplit son office.

Les enquêtes sur homicide doivent, autant que faire se peut, être basées sur des témoignages oculaires ou auriculaires. L'enquête démontre-t-elle la culpabilité de plusieurs personnes, ayant participé directement ou indirectement au meurtre, par dons ou promesses par exemple, ces personnes ne sont point quittes par suite de l'exécution du principal coupable, elles doivent être justiciées comme lui si elles sont reconnues complices.

Les homicides sont punies de mort par l'épée, les assassinats de mort par pendaison aux fourches.

Le suicidé est traité à l'égal de l'assassin ; on le traîne jusqu'aux fourches et on le pend. Si c'est une femme, son corps est brûlé sous les fourches.

Quand le seigneur ou son représentant trouvent le corps d'un suicidé, homme ou femme, ils ne doivent point le remuer, mais aviser les échevins pour que ceux-ci constatent l'état et la position du corps. Cette mesure était prise pour s'assurer qu'il n'y avait point crime.

Un supplice plus terrible que la pendaison ou la décollation est réservé à ceux qui se rendent coupables d'un viol : on leur tranche la tête avec une scie de bois.

Les faux-monnayeurs et leurs complices sont eux aussi punis de mort ; il n'y a d'ailleurs point longtemps que cette disposition a disparu de nos codes et ceux qui ont eu, entre les mains, des assignats se rappellent cette formule : tout contrefacteur sera puni de mort.

Au moyen-âge, les faux-monnayeurs étaient mis dans une chaudière et bouillis sur le Marché (le Grand'Place), s'ils ont été jugés par échevins ; au Riez de la Madeleine s'ils ont été jugés par les hommes du comte. A cet endroit se trouvaient des fourches patibulaires comme il y en avait d'autres sur le chemin de la justice à Wazemmes, à proximité de la rue qui porte encore ce nom.

Le Livre Roisin contient une codification complète des formes de la procédure civile, de la saisie, de la prise de corps, de la propriété mobilière et immobilière, des loyers, des rentes, des gages et privilèges, il embrasse toutes les branches de la législation.

M. Fauchille note les dispositions les plus intéressantes sur la location des chaînes, la distinction des meubles et immeubles, les dettes, le serment :

Quand une femme, soit demanderesse, soit défenderesse, doit prêter serment, la loi veut que son avocat tienne la main sous son poing lorsqu'elle jure « pour ce que femme est de hastive et de volliege corage plus que li home ne soit », ou comme le dit en autre texte : « de hastive corage et de volage volonté plus que li home ne sont ».

Car quiconque, homme ou femme, faisant serment ôte sa main de dessus les Evangiles, avant d'avoir prononcé les paroles exigées et d'avoir juré, perd son procès ; la loi de la Ville décide que l'on perd son procès si l'on enfreint les usages, et qu'on le gagne si c'est la partie adverse qui les enfreint. Il est nécessaire que, quiconque prête serment tienne le pouce de la main dans la paume au-dessous des autres doigts et qu'il tienne sa main sur les saints Evangiles sans recourber ni remuer un doigt ; si quelqu'un refuse de prêter serment la partie adverse a gain de cause.

La façon de tenir les doigts présentait une grande importance, et aujourd'hui encore des personnes prêtant serment le prêtent les doigts ouverts, ce qui la rend nul suivant elles.

Le président de la Société des Sciences relève ensuite les coutumes relatives aux droits de veuvage, aux coups et blessures, aux rixes et mêlées, aux successions, aux héritages, aux indivisions, à la compétence des échevins, aux ajournements, aux faires, à l'élection des échevins :

Chaque année, le jour de Toussaint, il est procédé, par le Comte, à la nomination de l'échevinage comprenant 12 échevins choisis parmi les bourgeois de Lille dont la probité fait notoire et présentés par les curés des quatre plus vieilles paroisses de Lille : St-Étienne, St-Maurice, St-Pierre et St-Sauveur.

Ceux qui ont été échevins une année doivent attendre 3 ans pour le redevenir.

L'oncle et le neveu ne peuvent être en même temps échevins, il en est de même du père et du fils, du père et du gendre, des cousins germains.

Si une erreur était commise, l'élu voyait annuler sa nomination.

La nomination se faisait de la manière suivante :

Les quatre curés prenaient douze bulletins sur lesquels ils inscrivaient huit noms, quatre restant blancs ; ces bulletins étaient placés dans des globes de cire et les noms tirés au sort. Les échevins une fois élus choisissaient eux-mêmes quatre voire jurés et un Rewart, plus huit jurés de façon que le Conseil de la Ville fut composé de 25 personnes, ni plus ni moins.

Les échevins désignent, en outre, quatre Comtes de la Hanse. Les curés des quatre paroisses nomment aussi cinq appaiseurs, choisis parmi ceux qu'ils croient être les meilleurs et les plus utiles pour faire cesser les inimitiés mortelles et ramener la concorde entre les habitants de la cité.

Le « Livre Roisin » constitue donc, à une époque très reculée, une codification précieuse des règles du Droit dans la Ville de Lille dit M. Fauchille en terminant. On peut dire qu'il reste la base fondamentale de notre droit local jusqu'à la Révolution, car les adjonctions et modifications qu'il subit à travers les âges y étaient consignées après délibérations des échevins de la Ville.

Comme le rappelle M. Brun-Lavainne le « Livre Roisin », regardé comme authentique, conserva toute son autorité jusqu'au temps où Charles-Quint ordonna la revision de toutes les coutumes de Flandre. Celle de Lille où l'on retrouve une grande partie des dispositions contenues dans le recueil de Roisin fut homologuée en 1533 et devint alors la loi fondamentale du pays, mais ce recueil ne fut point pour cela considéré comme inutile, puisque les magistrats le firent copier en 1717, pour pouvoir encore le consulter sans altérer davantage l'original qui fut déposé dans la trésorerie.

Il serait intéressant, en partant du Livre Roisin, de faire une étude de la coutume de Lille au XVIIIe siècle, à l'aurore des temps modernes, dans le célèbre ouvrage de notre grand jurisconsulte lillois, Patou ; on y trouverait certainement sur bien des points, conservée à travers les siècles, l'empreinte des idées et des formules de Jehan Roisin.

L'histoire du Livre Roisin sera à un autre point de vue d'un professeur [illegible] dans la vie de notre cité, un rôle considérable. Contenant le recueil écrit des franchises de la Ville, que nos aïeux ont défendues contre toutes les dominations et contre toutes les tentatives d'empiètements avec leur énergie et leur ténacité flamandes, il fut, dans bien des débats célèbres, la base de leur résistance. C'est à ce point de vue que notre ancien collègue Houdoy a étudié tout particulièrement le Livre Roisin dans sa monographie sur le Privilège de non confiscation. Les pages qu'il y a consacrées sont glorieuses pour notre histoire locale ; nous y voyons les péripéties des luttes héroïques soutenues par le Magistrat de Lille contre les Rois de France, les Comtes de Flandre, Charles-Quint, Philippe II et le duc d'Albe. Armés du Roisin, soutenus par les Bourgeois de la Cité, ils sortirent victorieux de toutes ces luttes et maintinrent intact le droit de la Ville. Comme le dit en conclusion notre ancien Président « la postérité nesera que juste en se souvenant de leurs efforts victorieux, car ce n'est pas seulement le succès qu'il faut glorifier, c'est le devoir dignement accompli ».

Une partie de notre reconnaissance doit aller à notre Livre Roisin et à celui qui a conçu et produit cet instrument si vivace de la défense de nos libertés communales.

Et je suis heureux, étant votre Président, comme jurisconsulte, d'apporter ici, à notre vieux juriste, au nom de notre Société foncièrement lilloise, un faible témoignage de notre admiration et de notre gratitude pour les services rendus à notre vieille cité.

## *Les travaux de la Société*

Le secrétaire-général, M. Fockeu, retrace, après le discours très applaudi de M. le Président, l'existence de la Société au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Il parle des membres décédés, MM. Delphin Petit, qui représentait, depuis 1883, l'art de la photographie, et le docteur Folet, qui s'est distingué non seulement par ses travaux scientifiques, mais aussi par ses études historiques, notamment sur les établissements de bienfaisance de la ville.

Quelques joies ont été réservées à la Société en la personne de ses membres : M. Charles Barrois a été proclamé docteur de l'Université d'Oxford ; M. Gruson a été promu officier de la Légion d'honneur ; M. Witz a été nommé correspondant de l'Institut ; M. Louis Cordonnier est lauréat du concours pour la construction d'un théâtre à Lille ; M. Calmette a été déclaré, il y a quelques jours, lauréat de l'Académie de Médecine.

MM. Edmond Sée, Albert Levé et Eugène Debièvre ont été reçus dans la Compagnie.

D'intéressantes et savantes communications ont été faites par MM. Verley, Léon Lefebvre, Rigaut, Parenty, Lambling, Ch. Barrois, Calmette, Deplechin, membres de la Société.

D'autres personnes ont contribué à l'attrait des séances en apportant le résultat de leurs travaux : MM. Pierre Decroix, président de l'Union Photographique du Nord; Lernoult, Boulanger, professeurs à la Faculté des Sciences ; Bourdon, directeur des travaux municipaux ; Failiot, maître de conférences à la Faculté des Sciences ; Douxami et Leriche, collaborateurs de M. Ch. Barrois.

Au Palais des Beaux-Arts ont été exposés les envois des pensionnaires Wicar, MM. Batteur et Dilly.

Reçoivent des récompenses :

**Prix Kuhlmann.** — M. le docteur Laguesse, professeur à la Faculté de Médecine, et M. Douxami, pour l'ensemble de leurs travaux.

**Prix Gosselet.** — M. Eugène Boulanger.

**Prix Pingrenon.** — M. Bourdon, directeur des travaux municipaux, pour son mémoire intitulé : « Etude programme de l'assainissement de la ville de Lille ».

**Prix Scrive-Wallaert.** — M. Paul Béat, artiste-peintre à Lambersart.

**Prix Hertin.** — M. Robert de Jonckhèere, artiste-peintre à Loos.

**Prix de la société.** — M. Henri Boulanger, pour une publication sur les armes de Lille ; M. Nicq-Doutreligne, architecte à Cambrai, pour ses planches sur l'abbaye de Vaucelles ; M. de Saint-Léger, pour ses recherches historiques ; M. Ed. Wanaïn, pour ses toiles et aquarelles ; MM. H. Desbruyères, Olivier Boutchery, Mlle Odette Maugendre, MM. Jules Brifaert, Gustave Raynal, pour leurs travaux artistiques.

## *Les Prix d'Encouragement*

Voici le palmarès des prix d'encouragement au dévouement, au travail et à l'épargne, lu par M. Danchin :

**PRIX D'ENCOURAGEMENT AU DÉVOUEMENT, AU TRAVAIL ET A L'ÉPARGNE**

(ANNÉE 1907)

**Prix Delattre-Parnot.** — Mlles Rosalie et Clémence Pille, à Marcq-en-Barœul.

**Prix Scrive-Loyer.** — Mlle Mathilde Naessens, 70 ans, à St-Maurice-Lille.

**Prix Henri Faure** (décerné pour la première fois : Médaille d'argent et 100 fr., Henri Dubois, de Fives.

**Prix Edouard Van Hende** (décerné pour la première fois) : Grande médaille, Mlle Laure Bailly, rue de Douai, à Lille.

**Grandes médailles d'honneur en vermeil.** — J.-B. Delretin, contremaître, depuis 55 ans chez MM. Cliquennois à Lille. Delretin est mort, il y a quelques semaines, victime du courage dont il avait fait preuve lors de l'incendie de la carrosserie Cliquennois. La Société a tenu à remettre aux fils de J.-B. Delretin la grande médaille qu'il avait si bien méritée et qu'ils garderont comme un héritage de probité et d'honneur paternels. — Paul Ducate, voyag., depuis 33 ans chez M. Albert Houzet à Lille. — Louis Renaux, clerc de notaire, depuis 32 ans en l'étude de Me Motte à Lille. — Germain Bru, caissier-comptable, depuis 30 ans chez MM. Faucheur frères à Lille. — Charles Platel, fondé de pouvoirs, depuis 30 ans chez M. Pouillier-Longhaye à Lille.

**Grandes médailles d'honneur en argent.** — Auguste Dossche, directeur, depuis 47 ans chez MM. A. et G. Dossche à Lille. — J.-B. Delefosse, contremaître, depuis 46 ans chez M. Louis Carlier à Lille. — Florimond Pollet, garde et régisseur, depuis 42 ans au service de la famille Boutry à Tourmignies. — Florine Schepers, fille de confiance, depuis 41 ans chez Mme Prouvost à Roubaix. — Philomène Dereumeaux, fille de confiance, depuis 40 ans chez Mlle Piat à Roubaix. — Félicie Desobry, fille de confiance, depuis 40 ans chez Mme Leconte-Dalle à Bousbecque. — Marie Roelandts, ouvrière de préparation, depuis 36 ans chez MM. Wallaert frères à Lille. — Louis Delfosse, contremaître, depuis 35 ans chez Mme veuve Chartier à Phalempin. — Zéphirin Leroy, employé, depuis 34 ans, chez Mme Veuve Laroche-Bauchet à Lille. — Armand Catteau, gardien du Musée Industriel, depuis 33 ans au service de la ville de Lille. — Henri Chevalier, doreur-encadreur, depuis 32 ans chez M. Van Rossom, à Lille.

**Médailles d'honneur en argent avec prime de 20 francs.** — Adeline Dujardin, fille de confiance, depuis 41 ans dans la famille de M. le docteur Derode à Lille. — J.-B. Platteau, mécanicien, depuis 43 ans chez M. Agache fils à Pérenchies. — Louis-Bernard Mahieu, domestique, depuis 42 ans à l'Institution de Marcq-en-Barœul. — Hortense Lambert, fille de confiance, depuis 40 ans dans la famille de M. Mathias, notaire à Wavrin. — Joseph Vancauwenbergt, employé au mélange des cotons, depuis 39 ans chez M. Henri Loyez à Lille. — Pierre Langie, peigneur, depuis 38 ans chez MM. Catel-Béghin et Fockedey à Lille. — Pauline Marécaux, femme de chambre, depuis 35 ans chez Mme Lemaître-Bonduelle à Halluin. — J.-B. Engel, aide-maçon, depuis 35 ans aux établissements Kuhlmann à Loos. — Adèle Faisan, bambrocheuse, depuis 35 ans chez MM. Le Blan père et fils à Lille. — Julien Wattrelos, ouvrier pressier, depuis 33 ans, chez M. L. Danel à Lille. — Edmond Renlin, ouvrier pressier, depuis 33 ans chez M. L. Danel à Lille. — Eléonore Landas, couturière, depuis 33 ans, dans la maison Parent-Billaux à Lille. — Arthur Boutry, pelotonneur, depuis 32 ans chez Mme Ve Ch. Crespel et fils à Lille. — Jules Descendre, reporteur-lithographe, depuis 32 ans chez M. Lefebvre-Ducrocq à Lille. — Félicie Preuvost, femme de ménage, depuis 32 ans chez Mme Ve Gaiger-Giscion à Lille. — Arthur Duchateau, ouvrier massicautier, depuis 32 ans chez M. L. Danel à Lille. — Octavie Waller, cuisinière, depuis 32 ans chez Mme Benjamin Bernard à Lille. — Achille Rosas, garçon brasseur, depuis 31 ans chez M. Mulle-De Jaegher à Roubaix. — Adolphe Pélissier, compositeur, depuis 31 ans chez M. L. Danel à Lille. — Augustin Anseele, ouvrier peintre, depuis 31 ans chez M. Jean Cordonnier à Roubaix. — Julie Dauchy, fille de confiance, depuis 30 ans chez Mme Ve Debaisieux à Lille. — Oscar Puchaux, homme de confiance, depuis 30 ans chez M. Auguste Grouzet à Lille.

**Prix Auguste Fauchille.** — Louis Lemesre, depuis 50 ans chez MM. Louis Delcourt, et Cie à Lille.

**Prix Victoire Parnot.** — Casimir Vandenueste, chauffeur-conducteur depuis 30 ans, chez M. Descamps-Beaucourt, à Lille.

**Prix de la société.** — MM. Eugène Levast, Edmond Lanvin, Georges Quiévreux, Firmin Decourcelles, Charles Mansuet, élèves du cours municipal des chauffeurs.

**Prix Henri Violette.** — Adolphe Russe, père d'un enfant, rue de Dieppe, 59 à Lille.

**COURS MUNICIPAL DES CHAUFFEURS**

CONCOURS DE 1907

**Diplôme de chauffeur-conducteur.** — Résultats par ordre de mérite. — Eugène Levast, né le 15 février 1887, à Loos, employé chez M. Cocard, à Lille ; Edmond Lanvin, né le 21 juin 1889, à Hellemmes, employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes; Georges Quiévreux, né le 29 octobre 1888, à Fives, employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes ; Firmin Decourcelles, né le 9 juillet 1889, à Haubourdin, employé chez M. Bonzel, à Haubourdin ; Charles Mansuet, né le 21 décembre 1890, à Lille, employé chez M. J. Lehman, à Lille ; Robert Comtesse, né le 24 mars 1889, à Lille, employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes ; Arthur Cauche, né le 15 février 1888, à Lille, employé aux établissements Kuhlmann à Loos ; René Bogaert, né le 27 septembre 1888 à Lille, employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, depot de Fives ;

Georges Delpire, né le 13 mai 1886, à Lille, employé à la succursale de la Belle Jardinière, à Lille ; Gery Barbot, né le 17 juin 1880, à La Madeleine, empl. à la Cie du Chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes; Jean-Louis Carnoy, né le 11 novembre 1889, à Sainghin-en-Mélantois, employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, depot de Fives ; Gustave Tournemaine, né le 29 octobre 1886, à Fives, employé chez MM. Laurent et Wieme, à Lille ; Charles Blin, né le 31 mars 1882, à Paris, employé à la Compagnie des tramways électriques de Lille

**Certificat de capacité de chauffeur.** — Résultats par ordre de mérite.— Louis De Roeck, né le 15 août 1877, à Lille, employé chez M. Wibaux-Florin, à Lille ; Arthur Bayourte, né le 3 septembre 1880, à Lille, employé chez M. Lefèvre, à Lille ; Raoul Leignel, né le 3 août 1888, à Lille, employé à la Cie de Fives-Lille ; Louis Serré, né le 24 mars 1874, à Lille, employé chez M. Dossche, à Lille ; David Henocq, né le 7 septembre 1888, à Lens, employé chez MM. Maton et Charlet, à Lille ; Alfred Delcorde, né le 28 avril 1890, à Arras, employé chez M. Ch. Héreng, à Fives ;

Victor Parent, né le 3 septembre 1887, à Haubourdin, employé chez MM. Dujardin et Cie, à Lille ; Albert Jonville, né le 21 juillet 1888, à Lille, employé chez MM. Berlinguez et Rousseau, à Lille ; Gaston Brisy, né le 21 juin, 1885, à Lille, employé chez M. Delesalle-Desmet, à Lille ; Eugène Mansuet, né le 2 mai 1890, à Lille, employé chez M. Paraite, à Lille ; Julien Loisseau, né le 9 mars 1881 à Saint-Omer, employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes ; François Samyn, né le 24 septembre 1888, à Lille, employé chez MM. Wallaert frères, à Lille ; Marcel Catin, né le 8 octobre 1884, à Lille, employé chez MM. Dujardin et Cie, à Lille ; Paul Lesaffre, né le 6 août 1884, à Wervicq-Sud, employé chez MM. Crépy fils et Cie, à Lille ; Octave Thomas, né le 12 novembre 1874, à Haubourdin, employé chez MM. Pierrez et fils, à Haubourdin ; Marcel Hugio, né le 25 juin 1889, à Lille, employé chez MM. Huglo et Cie, à Lille ;

Georges Savary, né le 2 décembre 1888, à Fives, employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes ; Michel Peirsegaele, né le 24 octobre 1889, à Moerzeke (Belgique), employé à la Cie de Fives-Lille ; Maurice Lecocq, né le 28 novembre 1888, à Hellemmes employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes ; Alfred De Haffreingue, né le 22 mars 1889, à Lille, employé chez M. Cléton, à Fives ; Alfred Viste, né le 19 septembre 1888, à Lille, employé chez M. Roussel-Bouden, à Fives ; Emile Hoffebeut, né le 26 juin 1871, à Lokeren (Belgique) employé à la Cie du Gaz de Wazemmes, à Lille ; Maurice Pollet, né le 30 septembre 1891, à Fives, employé à la Cie métallurgique Lilloise, à Lezquin ; Emile Planque, né le 23 octobre 1886, à Fives, employé à la Cie du Chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes; Auguste Caretta, né le 6 novembre 1875, à Cysoing, employé à la Raffinerie des Poudres et Salpêtres, à Lille ; Désiré Verluys, né le 29 août 1886, à Marquette, employé chez MM. Lefebvre-Horrent frères, à Loos.


**RARES PEUT-ÊTRE ! INTROUVABLES, NON.**

La *Croix du Nord* procure de bons domestiques.

L'INSERTION 0 FR. 60

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.


# LILLE

### LA GELÉE NE VEUT PAS NOUS QUITTER

Les personnes qui, dimanche matin, croyaient voir la neige bientôt apparaître, se sont trompées. Rien, *en effet, ne fait* prévoir pour nos pavés et toits l'arrivée de la blanche couverture.

Pendant que le baromètre effectue son ascension jusqu'au 780e millimètre, le thermomètre persiste à descendre : nous l'avons trouvé marquant, hier soir, 12 degrés au-dessous de zéro.

En bas, comme en haut, les deux indicateurs sont d'accord pour nous annoncer le beau et le froid fixes.

Les étoiles, plus étincelantes que jamais, ont l'air de se moquer des malheureux terriens que tous les gilets de laine, pardessus et chache-nez n'arrivent pas à garantir contre la rigueur de leurs rayons. Elles nous les font froides, avec leurs yeux brillants.

C'est un temps à ne pas laisser un chien dehors !

Le brouillard est venu nous faire visite ; il ne manquait que lui pour mettre le comble à notre bonheur.

Non, mais ça va-t-il durer ?

Les avis sont partagés, et ce n'est pas le Vieux-Major qui les... départagera. Lui aussi reste fixe dans l'erreur de sa température voisine (?) de la normale.

Faisons comme les Parisiens, qui laissent pleuvoir quand il... pleut : cependant, prenons nos dispositions pour ne pas avoir la cruelle surprise de nous retrouver morts de froid en nous éveillant.

Chaud dans le lit, chauds vêtements, chauds appartements, c'est l'idéal. Hélas ! que de misérables n'ont que le chauffoir ; pitié pour ces malheureux !

## Le Vitriol instrument de vengeance

### UN HOMME EST GRIÈVEMENT BRULÉ

Un tourneur, François Bernard, 26 ans, 23, rue Philadelphie, a été mis à mal, samedi soir, par la femme Julie Baert, 42 ans, 36, rue Adolphe-Werquin.

Cette femme à la suite de discussions sérieuses avait conçu contre le tourneur un désir de vengeance qu'elle a mis à exécution dans de lâches conditions.

Elle invita Bernard à prendre avec elle une consommation ; il accepta. Traîtreusement, la fileuse prit un bol de vitriol qu'elle avait dissimulé sous son tablier.

Elle lança le liquide corrosif dans la figure du malheureux. Grièvement brûlé, l'ouvrier poussa des cris déchirants.

Il reçut aussitôt les soins de plusieurs médecins qui ordonnèrent son transfert immédiat à l'hôpital Saint-Sauveur.

Un moment la vue avait paru menacée mais, des nouvelles prises par nous dimanche, permettent de croire que les yeux sont indemnes.

La coupable est arrêtée.

**Union du Nouveau-Lille.** — **Tombola de fin d'année.** — Le Comité de l'Union du Nouveau-Lille a fixé le tirage de la Grande Tombola (dite de fin d'année) au dimanche 19 janvier pour les adhérents du canton Sud (cartes vertes), et au dimanche 26 janvier pour les adhérents du canton Sud-Ouest (cartes rouges).

Ces tirages auront lieu au siège social, rue Léon-Gambetta, 265, par catégories établies d'après les bons de présence, qui seront remis mensuellement aux sociétaires assistant aux réunions.

La Commission remercie les nombreux donateurs qui ont déjà répondu à son appel. Les dons et lots de toute nature sont reçus avec reconnaissance. Prière de les adresser au Président de la Commission des fêtes, rue Léon-Gambetta, 265.

**Payez !** — Les rôles concernant la taxe des biens de main-morte, 3e trimestre 1907, rôles supplémentaires foncier de 1907, rôles supplémentaires des poids et mesures de 1907, rôles des patentes, 3e trimestre 1907, rôles complémentaires de la taxe militaire de 1907, revêtus des formalités prescrites par la loi sont, à partir de ce jour, entre les mains des percepteurs et chaque contribuable doit acquitter la somme pour laquelle il est porté auxdits rôles dans les délais fixés par la loi, sous peine d'y être contraint.

**Le monument André.** — MM. A. Crépy, conseil du Portugal, 20 fr.; Ledieu-Dupaix, conseil des Pays-Bas, 20 fr.; Hennebique, directeur des contributions directes, 10 fr.; Finot, archiviste départemental, 5 fr.; Desbordes, directeur des douanes, 5 fr.; Degrave frères, rue Esquermoise, 2 fr.; Paul Meurisse, rue des Meuniers, 10 fr.; Chaudun, directeur de l'Enregistrement, 5 fr.; Messier, directeur des Poudres et Salpêtres, 5 fr.; Julien Le Blan, industriel, 20 fr.; Richier, industriel, 10 fr.; Henri Wallaert, industriel, 5 fr. — Total à ce jour : 3018 fr. 35.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, rue Basse, 39, et à la caisse de l'imprimerie Danel, place Nationale, 83.

**Nos cars électriques.** — Vers 7 heures 45 du soir, un car P a tamponné, boulevard Papin, une voiture de la Coopérative de Mons-en-Barœul. Par suite du choc, le cocher, Gustave Jouveneau, demeurant à Flers, fut projeté sur le sol.

Il s'est luxé le poignet gauche. Après avoir reçu les premiers soins, il a pu regagner son domicile.

**Un noyé.** — Dimanche matin, vers 10 h., un vieillard de l'Hospice Comtesse, Désiré P..., a été retiré de la Deûle à l'endroit dit la Poterne.

**Un tuyau de plomb** et un robinet de cuivre, que M. Thibaut, entrepreneur, avait placé dans une maison en construction, place Alexandre-Dumas, ont été dérobés dans la nuit de samedi à dimanche.

### ETAT-CIVIL DE LILLE


**BONBONS pour le NOUVEL AN**
*THOMAS, 5, Rue du Priez, Lille*


Publications de mariage. — Lootgieter Henri, domestique à La Madeleine et Gakière Pharamine, cuisinière à Lille. — Deleporte Victor, soldat au 1er escouron du train à Lille et Roussel Léontine, ourdisseuse à Marcq-en-Barœul. — Caron Henri, employé aux serres à Bailleul et Coussaert Romanie, s. p. à Bailleul. — Lelièvre Alphonse, mouleur à Anzin et Lamer Sophie, journalière à Anzin.— Roux Joffrenot de Montiebert Julien, contrôleur à la Banque de France à Lille et Jourdain de Muizon Marie, s. p. à Paris. — Debrauwer Henri, charretier, rue d'Arcole, 23 et Cabaret Angéline, fileuse, même adresse. — Imbrecq Joseph, avocat à la Cour d'Appel à Paris et Quignaux Louise, s. p., rue Nicolas-Leblanc, 5. — Candelaere Henri, chef démonteur à Marquette et Desmarets Agnès, fileuse, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 16 — Cuvelier Léon, magasinier, rue du Bourdeau, 28 et Corsin Blanche, bobineuse, cité des 3 Chemins, 2. —

Decobert Albert, mécanicien, à Andrezy et Demazières Marguerite, s. p., rue Jeannet Maillotte. — Warnier Joseph, monteur, rue d'Austerlitz 70 et Dezwoe, mer Gabrielle, journalière, même adresse. — Telle Emmanuel, garçon d'hôtel, rue Brûle-Maison, 43 et Duborper Zélie, cuisinière, rue du Barbier-Maese, 5. — Colpaert J.-B., tapissier, rue des Bois-Blancs, 62 et Cannoodt Julienne, couturière, rue d'Italy, 32. — Deweirdt Jules, peigneur, cour Saint-Louis, 11 et Kouen Sophie, fileuse, cour Spriet, 7. — Vanhoutte Jean-Baptiste, journalier, rue du Vieux-Moulin, 4 et Braure Julia, peigneuse, rue Philadelphie, 6. — De Cock J.-B., retraité, rue Lalo, 7 et Demoor Marie, sage-femme, rue de la Justice, 16. — Legrand Fleury, industriel à La Madeleine et Masse Marie, s. p., rue de Courtrai, 25. — Derop Julien, tailleur à Wambrechies et Mouy Marie, s. p., rue Négrier, 22. — De Heem Eugène, architecte à Gand et Bureau Suzanne, s. p., rue de la Bassée, 44. — Duhem Emile, sommelier, rue du Plat, 42 et Duez Germaine, ménagère, rue Dawy, 3. — Lannes Jean, représentant à Toulouse et Dassonville Jeanne, s. p., rue des Postes, 140. — Mairet Paul, employé, place du Théâtre, 37 et Brasseri Augustine, employée, même adresse. — Mullier Carlos, employé, rue de l'Hôpital-Militaire, 75 b. et Follet Jacques, couturière, rue Saint-Gabriel, 75. — Vantorhoudt Remi, représentant, boulevard Victor-Hugo, 215 et Fernaut Irma, s. p., rue Belle-Vue, 32. — Goéminne Armand, ajusteur, rue de l'Ecole-St-Louis, 32 et Goéminne Marie, couturière, rue Paul-Bert, 10. — De Lassus Gustave, droguiste, rue Nationale, 282 et Hoogmartens Aimée, s. p., rue d'Calv, 50. — Bombels Edgard, domestique, rue des Postes, 269 et Leclercq Philomène, fileuse, même adresse.— Delbravelle Albert, employé, rue Adolphe, 23 et Eneman Marie, continuée, place Catinat, 5. — Brégeot Lucien, employé, rue Grande-Chaussée, 37 et Moutier Germaine, mécanicienne, place aux Bleuets, 6. — De Monchy Edmond, sergent secrétaire d'état-major à Lille et Gayraud Jeanne, employée à Boulogne. — Maquet Alfred, fabricant de toiles à Lille et de Bruyn Marcelle, s. p. à Rotterdam. — Gruwez Cyrille, garçon charcutier à Roubaix et Bryon Elodie, cuisinière, rue d'Angleterre, 17.


*Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.*


### L'INCENDIE DU CANON D'OR A LAMBERSART

Dans nos dernières éditions nous avons publié un compte-rendu détaillé de l'incendie qui a complètement détruit le cabaret qui donne son nom au quartier du Canon d'Or à Lambersart.

Un incident s'était produit pendant les opérations du sauvetage ; les deux chevaux attelés à la pompe à vapeur avaient été confiés à la garde d'un soldat du 43e.

Ce militaire ayant dû répondre au rallement de sa compagnie abandonna les chevaux qui, profitant de leur liberté, s'offrirent une promenade.

Pendant toute la nuit les pompiers se livrèrent à d'infructueuses recherches pour retrouver les fugitifs.

Nous apprenons avec satisfaction que les chevaux ont été retrouvés dimanche après-midi chez un marchand d'engrais à Pérenchies.

Ils avaient été recueillis le matin à cinq heures et demie. Tranquillement, ils avaient accepté l'aimable hospitalité offerte pendant que les sapeurs-pompiers de Lille couraient à leur recherche jusqu'à Armentières où l'on croyait qu'ils avaient trouvé asile.

Tout est bien qui finit bien.

### SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

## *Un ouvrier tombe en descendant de tramway*

### ET SE FRACTURE LE CRANE

Alphonse Dumont, ouvrier maçon, de Wambrechies, avait pris samedi matin le car ouvrier pour se rendre à son travail.

Arrivé à Saint-André il commit l'imprudence de descendre du car à la marche et tomba sur le pavé.

Transporté à la pharmacie Garin, il y reçut les premiers soins. Son état ne paraissait pas grave et il put se rendre à son domicile à Wambrechies. Bientôt le délire survint et il succomba dimanche soir des suites d'une fracture du crâne.

LA MADELEINE. — Naissances. — Leduc Moïse, villa de la Cloche, 4. — Debuf Ernest, rue du Quai, 116. — Defrenne Marie, rue Durot Binault, 15. — Dupire Geneviève, rue Jean-Bart, 26. — Lobette Lucienne, rue Jeanne-Maillotte, 3. — Berthe Marie, rue de Marquette, 269. — Spilleboudt Georgine, cour Samain, 4. — Bout Geneviève, rue du Chaufour, 9. — Pruvost Marguerite, cité Delrue, 5. — Laurent Janvier, cité Derain, 2. — Catteau J.-B., rue de Lille, 224. — Druyts Henriette, rue de Berkem, 36.

Publications. — Vermeulen Richard, journalier, et Descryver Victoire, fileuse. — Lootgiéter Henri, domestique à La Madeleine, et Gakière Pharaïlde, cuisinière, à Lille. — Pinoy Henri, teinturier, et Thylis Georgina, mécanicienne. — Huyghe Pierre, employé au chemin de fer à Hellemmes, et Reiss Jeanne, cartonnière à La Madeleine. — Legrand Fleury, industriel, à La Madeleine, et Masse Marie, sans prof. à Lille.

Décès. — Piéters François, 64 ans 1/2, rue Jacques Lefebvre, 2. — Vandenbole Raymonde, 5 mois, rue François de Baedts. — Dechampe Marcel, 3 mois, cour Derain, 14.

### LOMME

**Belle et intéressante réunion.** — Le samedi n'est guère un jour propice aux réunions, sans compter la rigueur de la température, cependant 60 adhérents de l'Union Sociale et Patriotique étaient réunis à l'estaminet de « La Cloche », samedi dernier, à 8 heures du soir.

M. Nicolle adjoint au maire, devait y prendre la parole : Mettre en garde les électeurs contre les calomnies et principalement contre les fallacieuses promesses que font déjà et que feront encore les adversaires, tel fut le sujet de la conférence qui fut vraiment intéressante.

M. Nicolle parla des impôts, de la suppression des octrois à Lomme, des syndicats, etc., etc. Entre temps il fait quelques bonnes réflexions à l'adresse des adversaires qui une fois au pouvoir, ne songent plus qu'à une chose : faire la guerre aux curés !

Nous aussi, dit-il, si nous n'étions pas de vrais républicains, nous trouverions bien moyen d'embêter le curé, pour un cause ou pour une autre. Mais, nous ne sommes pas des sectaires, nous sommes républicains dans l'âme, c'est pourquoi nous aimons la liberté pour tout le monde. Il termine en faisant appel au dévouement de tous, pour le triomphe des idées qui, nous sont chères par dessus tout : la Patrie, la Justice et la Liberté.

Des applaudissements unanimes saluèrent la fin de ce beau et instructif discours. Un chaleureux vivat fut chanté en l'honneur de M. Nicolle. Aussi nous faisons des vœux pour que c